En achetant halal, allez-vous financer aussi la sinistre fête de l'égorgement, l'Aïd ?

écrit par Louise Langlois | 22 février 2018

Brigitte Bardot

Saint-Tropez le 28 août 2017

Le 1er septembre commence l'Aïd-el-Kébir pour 3 jours d'égorgements

Miséricorde

Il est inadmissible que dans un même pays des individus soient autorisés à abattre les animaux dans la souffrance alors que la loi l'interdit!

Il est temps que la France arrête de se soumettre lâchement à des traditions barbares et obsolètes.

Les dérogations contestables qui furent données à l'époque où peu, très peu de sacrifices rituels étaient pratiqués par une population ultra minoritaire, doivent être dorénavant abolies.

Aujourd'hui les sacrifices rituels étant devenus majoritaires dans les abattoirs, on ne pratique que très peu l'étourdissement préalable pourtant exigé par la loi.

IL FAUT IMPERATIVEMENT ABOLIR TOUTES DEROGATIONS CONCERNANT LES SACRIFICES RITUELS

Quelle terrifiante injustice de faire souffrir une partie des animaux destinés aux rituels alors que d'autres bénéficient d'un étourdissement préalable.

Que ce soit pour la fête du sacrifice de l'Aïd el Kébir ou pour les abattages quotidiens, tous les animaux doivent être étourdis avant la saignée comme cela se pratique déjà en Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Islande, Luxembourg, Norvège, Suède et Suisse.

La France doit immédiatement rejoindre ces pays, c'est une question d'éthique humaine, une évolution indispensable, une miséricorde que nous devons aux animaux.

De Pitesoran

Le 21 Août 2018 ce sera le massacre de l'Aïd-el-Kébir

Chaque année se tient la grande fête islamique « L'Aïd-el-

Kébir », une des plus importantes célébrations du calendrier musulman. Cette fête commémore la force de la foi en islam basée sur le sacrifice du mouton qui servira d'offrande envers Allah. En signe de dévotion à Allah, la tradition islamique exige que chaque famille musulmane sacrifie un animal, que ce soit un mouton, une chèvre ou un bovin.

Cette année, la fête de « L'Aïd-el-Kébir » se tiendra le 21 août 2018 en France avec des centaines de milliers d'animaux qui seront égorgés dans la plus grande barbarie, selon le rite halal. Mahomet a lui-même rappelé à ses fidèles : « Certes, Allah a prescrit l'excellence dans toute chose. Ainsi lorsque vous tuez, tuez de manière parfaite et si vous égorgez, égorgez de manière parfaite.»

Or, il faut rappeler que l'abattage rituel musulman représente un triple danger en France et en Europe. D'une part, l'égorgement des animaux, sans respect du principe de l'étourdissement préalable, est une violation des lois françaises et européennes en matière d'abattage. D'autre part, ce rite islamique constitue un recul sanitaire avec un risque d'infections alimentaires et des souillures par Escherichia Coli. Enfin, l'abattage halal fait l'objet d'une taxe qui est destinée à financer les mosquées en France et les réseaux djihadistes, favorisant ainsi l'islamisation de notre pays et le risque de terrorisme islamique sur notre territoire national.

Nombreux sont ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme, à l'image de Brigitte Bardot, mais sans jamais être entendus par nos gouvernements. Dans une interview exclusive accordée l'année dernière à la chaîne C8, l'actrice condamne ces pratiques moyenâgeuses, sanguinaires et ancestrales qui doivent être interdites en France, en Europe et partout dans le monde. Brigitte Bardot compare le massacre des moutons à celui des innocents de la Saint-Barthélemy.

Brigitte Bardot a également rédigé un communiqué en 2017 intitulé « *Miséricorde* » pour dénoncer le supplice subi par les animaux lors de cette fête de « *L'Aïd-el-Kébir* » au nom de croyances arriérées et inhumaines. Une lettre restée sans réponse de la part de nos dirigeants politiques qui refusent toujours de légiférer sur le sujet et d'interdire l'abattage halal en France.

Brigitte Bardot

Saint-Tropez le 28 août 2017

Le 1er septembre commence l'Aïd-el-Kébir pour 3 jours d'égorgements

Miséricorde

Il est inadmissible que dans un même pays des individus soient autorisés à abattre les animaux dans la souffrance alors que la loi l'interdit!

Il est temps que la France arrête de se soumettre lâchement à des traditions barbares et obsolètes.

Les dérogations contestables qui furent données à l'époque où peu, très peu de sacrifices rituels étaient pratiqués par une population ultra minoritaire, doivent être dorénavant abolies.

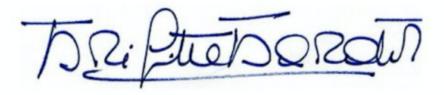
Aujourd'hui les sacrifices rituels étant devenus majoritaires dans les abattoirs, on ne pratique que très peu l'étourdissement préalable pourtant exigé par la loi.

IL FAUT IMPERATIVEMENT ABOLIR TOUTES DEROGATIONS CONCERNANT LES SACRIFICES RITUELS

Quelle terrifiante injustice de faire souffrir une partie des animaux destinés aux rituels alors que d'autres bénéficient d'un étourdissement préalable.

Que ce soit pour la fête du sacrifice de l'Aïd el Kébir ou pour les abattages quotidiens, tous les animaux doivent être étourdis avant la saignée comme cela se pratique déjà en Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Islande, Luxembourg, Norvège, Suède et Suisse.

La France doit immédiatement rejoindre ces pays, c'est une question d'éthique humaine, une évolution indispensable, une miséricorde que nous devons aux animaux.



Or, les sinistres projets de Macron de faire financer les mosquées, le salaire des imams... par une taxe sur le halal vont encourager les pouvoirs publics à promouvoir et privilégier les abattoirs rituels, afin de faire rentrer toujours plus d'argent dans les caisses pour financer « l'islam de France ». Cela signifie toujours plus de halal, toujours moins de bêtes abattues après étourdissement.

Aux dépens de la sécurité alimentaire, de la souffrance des animaux, de la loi… Sans parler des fonds qui vont, en sus, tomber dans l'escarcelle du terrorisme international.

Protestez en masse! C'est important, en écrivant à vos députés et à Macron. Le mieux est toujours la lettre postale, qui marque plus que les courriels. Quand on reçoit 500 courriels qui s'effacent d'un seul clic, ce n'est pas la même chose qu'un déluge de lettres à ouvrir, lire, et dont il faut faire le compte-rendu…

Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Monsieur le Président de la République Palais de l'Elysée 55 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/

- LISTE DES DÉPUTÉS

http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/alphabetique

- Liste des Sénateurs par ordre alphabétique http://www.senat.fr/senateurs/senatl.html

- Liste des maires des grandes villes françaises

http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Ecrire-au-ministre-de-l-Interieur

En attendant, vous pouvez déjà noter déjà dans vos agendas la date du 21 août 2018 : laisserons-nous des troupeaux entiers se faire massacrer sur notre territoire français dans l'indifférence générale ? Laisserons-nous le sang de ces bêtes couler sur nos trottoirs en toute impunité ?

Il est important de rappeler, en conclusion, les dispositions des articles L 214 et suivants du Code Rural français qui stipulent : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »